

EXCLUSIF

IBIZA

Bajrami et Grégory Maquet condamnés À 18 MOIS AVEC SURSIS

► L'ex-truand et l'actuel PDG de Century 21 ont pu négocier pour échapper à 3 ans d'emprisonnement

► Dans l'interview parue samedi dans la *DH*, M. Grégory Maquet, actuel PDG du premier réseau belge d'agences immobilières Century 21, annonçait qu'il plaiderait son innocence au procès qui devait s'ouvrir lundi à Ibiza dans une affaire d'extorsion envers son ancien associé où son nom est lié à celui de l'ancien truand et complice de Patrick Haemers, Basri Bajrami.

Ce n'est pas exactement ainsi que les choses se sont déroulées lundi et mardi devant la 2ème cour pénale d'Ibiza.

Lors du procès en effet, et alors que le ministère public espagnol comptait requérir la peine de 3 ans d'emprisonnement contre Bajrami et chacun des trois Belges, ces derniers, pour échapper à la si lourde peine, ont proposé de négocier un *acuerdo de conformidad* avec la partie civile. Propre au droit pénal espagnol, la procédure négociée sous le contrôle du ministère public implique que les prévenus reconnaissent leur culpabilité. Dans ce cas donc, plus question de se dire innocents.

C'est la voie dans laquelle se sont engagés les suspects belges et le Macédonien Bajrami, expliquent nos confrères de la presse espagnole Paco S. Perez et J. M. Alonso, de *Periodico de Ibiza y Formentera* et *Diario de Ibiza*.

L'*acuerdo de conformidad* a pour effet de réduire la peine de moitié (donc, 18 mois d'emprisonnement) et d'obliger les parties à indemniser la partie civile à hauteur de 100.000 euros chacun. Or dans l'interview du week-end, Maquet présentait celle-ci comme un escroc.

L'*acuerdo* permet aux quatre prévenus de quitter libres le tribunal, y compris celui des quatre (un Belge aux initiales de B.A.J.M.G.P.) qui était détenu depuis 4 mois dans l'île espagnole.

MAQUET NOUS DEMANDAIT de ne pas chercher mardi à le contacter. Taisant tout de cela, il nous assurait lundi qu'il ne "s'était rien passé".

Dans la *DH* de samedi, M. Maquet insistait aussi sur le fait que l'affaire "datait de 2009". Le PDG de Century 21 rappelait qu'il était entré dans la société en juillet 2014. Faux, selon la justice espagnole qui situe les menaces sur son ex-associé J. B. au 4 novembre 2012.

Bajrami menaçait en ces termes l'ex-associé de Grégory Maquet : "Maintenant, on arrête de rire. On sait où tu es, quelle est ta famille et où ton fils va à l'école. On te laisse 30 jours pour payer 300.000 euros ou bien on vient dans ta maison, et je t'aurai devant moi, toi, ton fils et ta copine".

De 300.000, le montant est monté par la suite à 960.000 euros.

Plus question pour les prévenus de se dire innocents

HIER SOIR, nos sources espagnoles confirmaient que la justice d'Ibiza avait validé l'*acuerdo* et qu'en vertu de celui-ci, les quatre (dont Bajrami et Maquet) étaient condamnés à 18 mois avec sursis, à ne plus approcher la partie civile qui est donc bien une victime et pas un escroc, et à renoncer à toutes les procédures contre lui en Espagne.

